Rochecorbon

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



4.7.b PLAN DU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES

0 200
M
1 : 6 000

Approbation du PLU
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Métropolitain du 25 novembre 2019

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,
Christian GATARD.

Département d'Indre et Loire

atu.
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours
3 cour du 96, avenue Marcel Dassault
BP 601 - 37206 Tours cedex 3
Téléphone : 02 47 71 70 70
Télécopie : 02 47 71 97 35
Courriel : atu@atu37.fr
www.atu37.fr

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

- Catégorie 1 : 300 mètres
- Catégorie 2 : 250 mètres
- Catégorie 3 : 100 mètres
- catégorie 4 : 30 mètres
- Catégorie 5 : 10 mètres
- Secteur affecté par le bruit à titre indicatif (1)

(1) La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distante mentionée, comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée pour le transport routier, ou du rail extérieur de la voie la plus proche pour le transport ferroviaire.

Sources : Cadastre PCI Vecteur DGFiP- CD37, 2018 ; DDT37

A10
RD129
RD952